

# Incarcération des femmes palestiniennes et engagement (1967-2009)

Stephanie Latte Abdallah

► **To cite this version:**

Stephanie Latte Abdallah. Incarcération des femmes palestiniennes et engagement (1967-2009). Le Mouvement social, Les Editions de l'Atelier/Editions ouvrières, 2010, 2010/2 (231 (avril-juin)), pp.9 - 27. hal-02320122

**HAL Id: hal-02320122**

**<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-02320122>**

Submitted on 18 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Incarcération des femmes palestiniennes et engagement (1967-2009)

par Stéphanie LATTE ABDALLAH \*

L'empreinte de la prison sur les vies quotidiennes des Palestiniens des Territoires Occupés en 1967 par Israël (Cisjordanie et bande de Gaza) est forte. Chaque famille a vécu cette expérience, particulièrement depuis les vagues d'arrestations massives qui ont marqué les années de la première Intifada à partir de 1987. De 1967 aux accords d'Oslo en 1993, plus d'un quart des Palestiniens des Territoires ont été incarcérés dans les établissements pénitentiaires israéliens pour raisons politiques<sup>1</sup>. Depuis la seconde Intifada à partir de 2000, cette proportion est estimée par différentes sources comme s'étant élevée à un tiers de la population et à 40 % environ pour les hommes. Ces détenus sont pour l'administration pénitentiaire (*Israeli Prison Service*) des détenus de sécurité<sup>2</sup>. Cette catégorie s'applique le plus souvent à tous les Palestiniens, qu'ils soient ou non citoyens israéliens, et à tous les Arabes. Elle se traduit par des conditions d'interrogatoire, d'accès à un avocat et de détention beaucoup plus difficiles que pour les autres détenus, d'autant que ces conditions sont constamment réévaluées en fonction de la situation politique et sécuritaire du moment.

L'enfermement n'est donc en rien une expérience marginale<sup>3</sup>. Il s'agit d'une part d'un mode choisi de gouvernement carcéral fondé sur l'incertitude et l'indétermination<sup>4</sup>. Cette expérience a d'autre part été reconstruite par les Palestiniens depuis les prisons et en lien avec l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), comme une expérience nationale centrale, dans le cadre d'une entité politique progressivement constituée dans les années 1980, le Mouvement des prisonniers politiques

---

\* Historienne et politologue, chargée de recherche au CNRS, IREMAM (Aix-en-Provence).

1. I. NASHIF, « Attempts at Liberation : Materializing the Body and Building Community Among Palestinian Political Captives », *Arab Studies Journal*, vol. XII, n° 2, 2004-2005, p. 46-79.

2. Cette qualification ne dérive pas d'une loi mais de décisions internes prises par l'administration pénitentiaire. Elle est *de facto* devenue une loi secondaire. Considérer un détenu comme prisonnier de sécurité résulte du choix de l'armée (*Israeli Defence Forces*) au moment de l'arrestation, du *Shin Beth* (services de renseignements) au moment de l'interrogatoire et *in fine* de l'administration pénitentiaire (*Israeli Prison Service*). Entretien avec Lila Magalit, juriste, Association for Civil Rights in Israel (ACRI), 27 avril 2009.

3. En février 2010, selon B'Tselem, ils étaient 6759. B'Tselem prend en compte tous les Palestiniens détenus des Territoires occupés (qu'ils aient été condamnés ou soient retenus le temps de l'interrogatoire ou du procès ou qu'il s'agisse de détenus administratifs ou encore, depuis 2002, de « combattants illégaux »), incluant depuis août 2008 seulement les résidents de Jérusalem Est. Ces chiffres ne tiennent donc pas compte des Palestiniens de 1948-citoyens d'Israël, et ne prennent pas en compte les droits communs.

4. Cf. S. LATTE ABDALLAH, « Frontières et incarcération : les prisonniers palestiniens en Israël », in C. PARIZOT et H. QASSEM (dir.), *Au pied du mur. Israéliens et Palestiniens face à la frontière*, Arles, Actes Sud, à paraître en 2011.

palestiniens<sup>5</sup>. L'OLP comme les autres partis prenait en charge les prisonniers, considérés comme des soldats au front, et un département s'occupait des familles de martyrs et de prisonniers<sup>6</sup>. Avec les accords d'Oslo, les anciens détenus ont repris ou acquis une place au sein de l'OLP et de la nouvelle Autorité nationale palestinienne, nombre d'entre eux devenant des cadres des institutions en gestation. Avec l'échec des accords d'Oslo, cette prise en charge nationale et son budget ont augmenté. En 1998, un ministère des Prisonniers de guerre et des ex-détenus a remplacé le département du ministère des Affaires sociales chargé de la question des prisonniers, censée disparaître avec le processus de paix d'Oslo.

Les femmes n'ont pas été épargnées par le système militaire israélien, contrairement à la période précédente, où, sous la domination jordanienne en Cisjordanie entre 1948 et 1967, seuls les hommes, le plus souvent communistes, étaient emprisonnés et les femmes seulement privées d'emploi ou assignées à résidence. Elles ont toutefois été plus préservées que les hommes puisqu'elles n'ont jamais été plus de quelques centaines à être enfermées en même temps par les autorités israéliennes, le plus souvent un peu moins d'une centaine. Depuis l'élargissement récent de prisonnières en échange de la cassette montrant le soldat Gilad Shalit enlevé dans la bande de Gaza, le nombre de prisonnières est passé de 66 en avril 2009 à 28 en novembre 2009<sup>7</sup>.

Depuis 1967, plusieurs générations de prisonnières se sont succédé et différents modes d'incarcération ont créé des subjectivités distinctes. Jusqu'à la première Intifada, les femmes incarcérées dans les prisons israéliennes étaient des politiques engagées dans la résistance à l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Puis, entre 1987 et 1993, les arrestations devinrent plus massives, touchant alors aussi toute une jeunesse accompagnant le soulèvement. L'emprise du système carcéral sur les personnes et les corps s'accrut encore avec l'échec des accords d'Oslo et le déclenchement de la seconde Intifada à partir de 2000.

L'engagement des premières prisonnières s'est d'abord construit vis-à-vis de leurs pères, comme un héritage ou une transmission ancrés sur des traumatismes d'enfance liés à l'occupation. Le moment carcéral a, par la suite, contribué à élaborer et à structurer des engagements politiques qui sont aussi devenus des engagements féministes. De 1967 aux années 1980, la prison est en effet devenue un lieu de formation et d'apprentissage participant à l'affirmation d'une identité de prisonnière politique et au renforcement du corps collectif national palestinien. Cette identité s'est construite à partir des luttes conduites depuis les établissements carcéraux pour améliorer les conditions de détention. Ces combats ont fortement mis en jeu les corps féminins particulièrement éprouvés par l'incarcération, notamment par les interrogatoires : parce que le corps des femmes et leur sexualité représentent un enjeu au sein de la société palestinienne, les interrogateurs les ont utilisées comme moyens de pression. En retour, des argumentaires se sont construits pour protéger les femmes de l'opprobre jeté sur les ex-détenues. Si les plus politisées tiennent un discours militant et héroïque élaboré à partir des souffrances physiques vécues, l'expérience

5. Voir I. NASHIF, *Palestinian Political Prisoners. Identity and Community*, Abingdon-New York, Routledge, 2008.

6. *Idem.*

7. Selon des données recueillies auprès du CICR et d'avocates palestiniennes.

carcérale a été incorporée par toutes. Elle est racontée comme un moment sans limite temporelle dont les effets ont perduré, dans leurs liens affectifs notamment. La prison a été un lieu majeur où la société a fait corps contre l'occupant. Mais avec le redéploiement et le durcissement du système carcéral israélien, puis les divisions partisans palestiniennes, ce corps collectif est de plus en plus éprouvé<sup>8</sup>.

*Héritage politique et transmission de la perte : se charger du traumatisme familial, celui des pères, celui des hommes*

Jusqu'à la première Intifada, les femmes emprisonnées étaient des politiques, des cadres du Fatah, comme Fatma Barnawi ou Issam Abdel Hadi, affiliées à l'Union Générale des Femmes Palestiniennes (UGFP), ou, le plus souvent, des militantes du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP), alors très puissant dans les territoires. En 1967-1968, les femmes n'étaient pas encore étroitement surveillées et participaient à des actions de mobilisations de la population, à des grèves, des manifestations, mais aussi à la sensibilisation de l'opinion internationale<sup>9</sup>. Elles accueillaient et cachaient les militants et fedayin venus le plus souvent de Jordanie, passaient les messages, étaient des relais et contribuaient à tisser les bases pour l'implantation des mouvements dans les territoires. Elles se formaient aussi parfois militairement dans des camps d'entraînement en Jordanie. Certaines furent alors maintenues en détention administrative, sans condamnation précise, puis souvent exilées de l'autre côté du Jourdain, telle Issam Abdel Hadi. D'autres furent lourdement condamnées pour leur participation à la préparation d'attentats visant des militaires. Les peines pour affiliation aux partis politiques, à l'UGFP ou à l'UGEP (Union Générale des Étudiants Palestiniens) étaient alors sévères pour éviter l'enracinement de structures résistantes sur le sol palestinien. Les actes militaires étaient en général punis de la perpétuité. Quand ils ont entraîné directement ou indirectement la mort de soldats ou de civils israéliens, les condamnations sont en principe égales à un nombre de perpétuités égal au nombre de vies concernées<sup>10</sup>. Les premières générations furent d'abord incarcérées dans la prison de Naplouse, où les femmes avaient un quartier à l'écart des hommes palestiniens, puis celles-ci ont été regroupées dans la prison israélienne pour femmes de Neve Tirtza près de Ramleh. Entre 10 et 15 femmes en 1969, elles sont une cinquantaine dans les années 1970, puis plus nombreuses à partir du début des années 1980 et des années de la première Intifada (1987-1993).

Elles furent souvent emprisonnées très jeunes, autour de 25 ans. Elles ont été pour beaucoup bouleversées dans l'enfance par l'exode des réfugiés. Certaines sont issues de familles installées en Cisjordanie après 1948. L'occupation de 1967 a déclenché le passage à l'engagement. Dans leurs récits, la perte de la terre, en 1948 puis en 1967, et fréquemment, des histoires familiales traumatisantes, avec le départ du père pour des raisons économiques dues à la situation politique, son

8. Cet article s'appuie principalement sur une soixantaine d'entretiens effectués en 2008 et 2009 auprès d'avocats, de responsables et de personnes travaillant dans les diverses ONG concernées par l'incarcération en Israël et en Palestine et d'ex-détenus, dont une quinzaine de femmes.

9. S. ANTONIUS, « Femmes prisonnières pour la Palestine. Une liste de détenues politiques », *Revue d'Études Palestiniennes*, n°1, août 1981, p. 84.

10. Le système judiciaire condamne les infractions liées à la sécurité selon une doctrine d'usage de la prison inspirée de celle développée aux États-Unis dans les années 1970 dite *Justice Model* selon une philosophie pénale morale du *Just desert* (juste dû). Elle empêche les remises de peine et condamne à des peines codifiées moralement, et impliquant ici plusieurs perpétuités.

emprisonnement ou celui de frères ou d'autres proches sont relatés comme les événements fondateurs de leur militantisme. Une partie d'entre elles appartiennent à des familles déjà militantes. Elles ont hérité d'une culture partisane. Les autres furent plutôt marquées individuellement par la séparation des familles et réagirent à la violence de l'occupation par l'engagement. Souvent, elles vivaient seules avec leur mère et leurs frères et sœurs. La manière dont elles racontent s'être chargées à la fois de la défense de leur famille et de celle de la terre est remarquable. Cette prise de responsabilité, due pour partie à l'absence de figures protectrices masculines, explique un engagement adressé comme un symbole, dans leurs récits, à leur père. C'est une transmission choisie qui vient pallier ce qui manque. Ainsi, Rasmiyyeh Odeh, condamnée à trois perpétuités (*muabadat*) plus dix ans et incarcérée pendant une décennie (de 1969 à 1979) pour avoir organisé la pose de deux bombes, raconte comment l'exil puis un événement traumatique – la découverte de corps brûlés au napalm pendant la guerre de 1967 – ont construit sa détermination militante dans une famille qu'elle dit conservatrice, où l'engagement national et la prison étaient une affaire d'hommes. Sa famille fut déplacée de Lifta à Ramallah quand elle avait un mois. Les difficultés économiques rencontrées ont conduit son père à partir aux États-Unis au début des années 1950, un départ alors associé pour elle à la disparition du pays :

Dans ma tête d'enfant, le retour de mon père était lié au retour de la Palestine. L'un avait disparu parce que l'autre était perdu. Je n'ai pas connu d'enfance ; je passais mon temps en compagnie des adultes, leur demandant comment récupérer la Palestine. Et je constatais que nous partagions tous les mêmes conditions de vie et puisque nous étions tous dans le même état, je sentis que nous devions résoudre le problème. Nous avons un voisin, un communiste, qui était constamment harcelé par la police du Roi Abdallah [de Jordanie]. J'avais la vague intuition que s'il en était ainsi, c'est parce qu'il voulait œuvrer pour la récupération de la Palestine. J'ai commencé à me rendre aux meetings communistes à l'âge de douze ans puis, un an plus tard, j'ai rejoint le Mouvement national arabe (MNA) parce qu'il paraissait être le parti politique le plus concerné par le problème. Je cachais mon affiliation secrète, ce qui était facile puisque ma mère devait, seule, s'occuper de six enfants<sup>11</sup>.

Le témoignage de Rabiah, directrice de l'Union des comités de femmes pour le travail social (*Itihad al-lijan al-mara al-amal al-ijtima*)<sup>12</sup> et engagée au Fatah, est similaire. Elle est d'un village près de Ramallah, sur les champs duquel a été bâti le camp de réfugiés de Jalazone. À cette première perte s'est ajoutée après 1967 l'annexion d'autres terres villageoises qui sont devenues la colonie israélienne de Bet II :

Mon père est parti en Colombie pour travailler dans les années 1950 et il y est resté toute sa vie. Quand la guerre de 1967 est arrivée, j'étais encore enfant. Avec la guerre, ils ont fermé les frontières. Mon père et mes frères qui étudiaient à Beyrouth et à Damas ne pouvaient revenir. On a commencé à se demander comment faire pour résister à l'occupation, se battre. Il nous

11. S. ANTONIUS, « Femmes prisonnières pour la Palestine », *art. cit.*, p. 92.

12. Cette Union fait partie de quatre comités féminins fondés par les partis (le Front Populaire de Libération de la Palestine, le Front Démocratique de Libération de la Palestine, le Parti communiste et le Fatah). L'Union des comités de femmes pour le travail social (*Itihad al-lijan al-mara al-amal al-ijtima*) est affiliée au Fatah.

avait pris notre terre, mon père, mes frères. On faisait des manifestations. J'ai été assignée à résidence dans mon village. Puis en 1976, ils m'ont arrêtée, et là j'ai commencé, les idées ont grandi en moi. Au début je suis devenue Fatah comme ça, parce qu'à l'époque on entendait parler d'Arafat qui était en Jordanie, on écoutait les nouvelles de la résistance par la radio qui émettait depuis la Jordanie puis depuis Bagdad. Puis j'ai lu, cela a confirmé mon engagement et je suis restée Fatah<sup>13</sup>.

Halam, emprisonnée entre 1979 et 1981, alors qu'elle était encore mineure, aujourd'hui responsable de l'Union Générale des Femmes Palestiniennes de Bethléem, participait tout d'abord aux manifestations étudiantes. C'est la mort de son cousin, tué par des soldats, qui l'a poussée vers l'action militaire :

En 1976, ils ont tué mon cousin (*ibn 'ami*), il avait 20 ans, et c'était vraiment un meurtre. Il vivait chez nous, et cela m'a beaucoup choquée. De 1976 à 1979, je n'appartenais à aucun parti mais j'allais aux manifestations étudiantes contre l'occupation. En 1979, j'avais 15 ans et demi, j'ai confectionné une petite bombe, je voulais aller la faire sauter dans le bâtiment de l'armée à Naplouse, là où étaient ceux qui avaient tué mon cousin. J'ai été arrêtée avant de le faire. Une fille qui était avec moi a été interrogée, elle leur a dit ce que je préparais, ils sont venus me chercher<sup>14</sup>.

### Engagement politique et féministe : la prison, la mère, les femmes

On le constate dans les récits de Rabiah ou d'Halam, leur affiliation partisane n'était pas encore toujours fixée au moment de leur incarcération et la prison a contribué à élaborer leur engagement politique. C'est l'époque où les partis se créaient et scissionnaient. Les premières prisonnières, encore jeunes, se formèrent à la politique pendant leur peine, au contact les unes des autres. Ainsi, Aïcha, condamnée à deux perpétuités plus 10 ans en 1969, pour avoir participé au même attentat que Rasmiyyeh, et qui sortit de prison comme elle à la faveur d'un échange de prisonniers en 1979, a tout d'abord baigné dans le courant du Mouvement des nationalistes arabes. Après 1967, elle est devenue comme beaucoup membre du Front Populaire de Libération de la Palestine. Une fois en prison, alors que le FPLP s'est divisé et que fut fondé le Front Démocratique de Libération de la Palestine (FDLP), elle s'engage pour ce dernier en 1974 : « J'ai changé en raison de son programme national. Il défendait l'idée de faire un Etat sur chaque morceau de terre qui serait libérée. Il ne voulait pas attendre de récupérer toute la Palestine, du fleuve à la mer, comme le prônait le FPLP ; et puis il parlait du marxisme, et je voulais un parti marxiste »<sup>15</sup>. Halam était active contre l'occupation mais n'était pas partisane (*bizbieh*) avant son incarcération : « En prison, il y avait tous les partis, j'ai étudié leurs idées et j'ai choisi le Front Démocratique de Libération de la Palestine »<sup>16</sup>.

Si l'expérience de la prison a affiné les orientations politiques, et ce notamment en raison des luttes qui y ont été menées, elle a aussi fortement contribué à forger des engagements féministes, ou au moins à affirmer une indépendance féminine et une conscience des difficultés spécifiques rencontrées par les femmes. La plupart

13. Entretien, Ramallah, 26 avril 2009.

14. Entretien, Bethléem, 28 octobre 2008.

15. Entretien, Ramallah, 5 novembre 2008.

16. Entretien, Bethléem, 28 octobre 2008.

des anciennes prisonnières ont rejoint ou ont fondé à leur sortie des organisations féministes, dont le projet fut dessiné pendant les longs moments passés derrière les barreaux. Rawda A., qui purgea plusieurs peines (de 1969 à 1973, puis en 1975), racontait comment a été fondée la branche féminine du FPLP (*Itihad Lijan al-mara al-falestiniyeh*) en 1980 par un groupe d'ex-détenues pour faire avancer de concert la cause des femmes :

Nous vivons dans une société masculine (*zukurî*). Nous avons vu ce qui s'était passé suite à la Révolution algérienne, où les femmes étaient retournées à la cuisine, et nous ne voulions pas cela. Avant, nous travaillions avec les hommes mais notre société n'est pas mixte, et nous avons besoin d'une organisation féminine, car les femmes ne peuvent se joindre aux hommes dans tout une série d'activités<sup>17</sup>.

De même, l'Union affiliée au Fatah (*Itihad al-lijan al-mara al-amal al-ijtima*) fut établie par d'anciennes prisonnières en 1982. Au-delà de la participation à des organisations féminines qui concerne une majorité mais pas toutes les ex-détenues des premières générations, la lutte contre l'occupation et particulièrement la prison, précédée par de terribles interrogatoires, sont présentées comme émancipatrices. Dans leurs récits, la résistance et la prison les ont transformées en renforçant leur détermination (*sumud*). Aussi la société de femmes de la prison de Neve Tirtza s'est-elle construite de façon indépendante. Elle a choisi ses luttes en fonction des réalités spécifiques des conditions de détention ici, a bâti ses modèles, ses héroïnes. Si Aïcha évoque le rôle joué dans son engagement par la figure de l'Algérienne Jamila Abu Hared dont elle lut adolescente la biographie, Rawda B., plus jeune, a grandi dans l'écho du récit de la torture infligée à Aïcha et dans celui de sa vaillance face aux interrogateurs. Aïcha fait de son passé de combattante et de son incarcération un moment fondateur de sa perception de liberté, de son estime d'elle-même. Une épreuve qui lui a également valu le respect de la société :

En prison, on était libres intérieurement, nous nous sentions indépendantes, nous prenions nos décisions librement. Toutes les choses qui retiennent les femmes socialement : les voisins, les gens qui parlent sur vous, se fâchent, la mère... cela ne nous concernait pas. Nous avons constitué une société indépendante, une société qui a beaucoup progressé. J'ai beaucoup appris de cette société<sup>18</sup>.

Dans le témoignage de Rawda, c'est le lien intime à la mère qui s'est reconstitué dans l'expérience carcérale, et ce à mesure que s'est formée par l'étude sa pensée féministe. Si l'engagement est le plus fréquemment adressé au père et aux hommes de la famille, dans les narrations la prison a replacé le féminin au cœur du politique :

Avant j'étais très proche de mon père mais en prison j'ai ressenti ce que c'était d'avoir une mère et d'être loin d'elle et de son environnement. En prison j'ai réfléchi en profondeur, et à la souffrance des femmes dans cette société. J'ai réalisé combien la mère souffre, elle est opprimée. J'ai commencé à lire et à étudier le mouvement féministe et cela m'a beaucoup rapproché de ma mère<sup>19</sup>.

17. Entretien, Jérusalem, 29 octobre 2008.

18. Entretien dans *Women in Struggle*, film documentaire de 56 minutes, réalisé par Butheina CANAAN KHOURY, Majd Production Company, 2004.

19. Entretien dans *Women in Struggle*.

## La prison, une « université palestinienne » : redéfinir l’incarcération et les lieux

Ismail Nashif a montré comment s’est constituée et structurée au cours des années 1970 dans les prisons d’hommes une « pédagogie révolutionnaire palestinienne », qui a fait de la culture, de la lecture et de l’écriture un moyen pour les prisonniers de pallier les effets de l’incarcération et d’exister en tant que Palestiniens et comme groupe politique<sup>20</sup>.

La prison est aussi devenue un moment central de formation pour les femmes. Elle a été investie comme une école, une université palestinienne (*academia palestinyeh*) par des prisonnières qui échangeaient leur savoir et enseignaient aux plus jeunes afin de les préparer à passer le bac (*tawjihi*) une fois dehors. Puis, à partir de 1984, les jeunes prisonniers, hommes et femmes, ont pu demander à passer l’examen du baccalauréat en prison. En fonction des possibilités, elles lisaient des ouvrages ou se transmettaient oralement leurs connaissances sur la politique, les droits des femmes, arabes ou non, les mouvements révolutionnaires. Elles ont appris également l’anglais et l’hébreu en travaillant d’abord à partir de journaux prêtés par les prisonnières de droit commun juives. Rabiah relatait comment elles se distinguaient des droits communs israéliennes, ce qui agaçait l’administration :

Nous, nous avons fait de la prison un endroit pour étudier, on se donnait des cours les unes aux autres, nous faisons un journal dans lequel nous écrivions, nos chambres étaient toujours propres, nous étions organisées. Ce n’était pas comme celles des juives condamnées pour drogues ou pour prostitution<sup>21</sup>.

Tel que me le décrivaient Rabiah ou Rasmiyyeh, l’acquisition de connaissances, l’attention à l’hygiène et à la propreté, les soins de la cuisine, la pratique de travaux et d’activités les ont peu à peu distinguées des droits communs. L’apprentissage et le savoir, le fait de faire de la prison un lieu de vie digne, à même de servir leur cause ou leur construction individuelle et collective, participent à les définir comme des prisonnières politiques en opposition aux criminelles, en renversant les assignations de l’administration<sup>22</sup>. Aux luttes pour améliorer les conditions de détention s’ajoutait la volonté centrale « d’être traitées en tant que prisonnières politiques et non en tant que criminelles »<sup>23</sup>. Après dix ans de contact avec la geôlière de Neve Tirtzah, Rasmiyyeh racontait que celle-ci ne les présentait plus comme des « tueuses d’enfants, des arriérées et des sous-développées » mais commençait à dire aux visiteurs « que nous étions éduquées et instruites et que nous nous considérons comme des Palestiniennes, des nationalistes »<sup>24</sup>.

Selon le témoignage de Rasmiyyeh, les femmes obtinrent à Neve Tirtza quelques livres et journaux dès la fin de l’année 1969<sup>25</sup>, suite à une grève de la faim. Toutefois jusqu’en 1971 les journaux, stylos et livres étaient dans l’ensemble interdits pour les prisonniers politiques<sup>26</sup>, dits prisonniers de sécurité. Dans les années 1970, le

20. Voir I. NASHIF, *Palestinian Political Prisoners...*, *op. cit.*, chapitre 4.

21. Entretien, Ramallah, 26 avril 2009.

22. Ce qui se retrouve dans d’autres contextes d’incarcération politique.

23. S. ANTONIUS, « Femmes prisonnières pour la Palestine », *art. cit.*, p. 98.

24. *Ibid.*, p. 99.

25. *Ibid.*, p. 98-99.

26. I. NASHIF, *Palestinian Political Prisoners...*, *op. cit.*, p. 82.



Comité International de la Croix-Rouge obtint le droit de fournir des livres et des journaux, très contrôlés et excluant les écrits scientifiques et politiques. Puis en 1977 les familles purent également transmettre pendant un temps des ouvrages. D'autres livres passaient clandestinement. Cependant à chaque période de tension avec l'administration ou d'actions militaires des fedayin à l'extérieur, les livres et journaux étaient retirés et les quelques acquis de la vie carcérales suspendus.

Les combats visant à rendre plus supportable une détention aux réalités arbitraires, précaires et âpres ont également participé d'un apprentissage militant et féministe. Le mouvement du prisonnier de guerre palestinien (*Haraka al-asir al-falestini*), ou plutôt des prisonniers politiques palestiniens tel que l'a qualifié Ismaïl Nashif<sup>27</sup>, s'est structuré au début des années 1980. Il a coordonné des actions collectives dans toutes les prisons, et particulièrement des grèves de la faim en vue d'obtenir quelques droits. Les femmes se sont associées à ces actions. Dès 1970, elles rejoignirent la grève menée dans l'ensemble des prisons<sup>28</sup>, mais, peu nombreuses et relativement isolées des autres prisons et de leurs canaux clandestins de communication dans les premiers temps<sup>29</sup>, elles ont aussi organisé leurs luttes de façon autonome. Elles furent parfois très dures, entraînant des répressions violentes comme l'utilisation du gaz contre les prisonnières, ou l'enfermement pendant de longues périodes dans des cellules d'isolement. Au début, ces actions eurent pour objectif d'obtenir des livres, des journaux, des stylos, d'avoir des visites plus fréquentes, des soins médicaux, de pouvoir sortir plus d'une heure par jour. Puis les prisonnières refusèrent la plupart des travaux requis par l'administration en échange de meilleures conditions telles que la confection d'uniformes pour l'armée ou la fabrication de piles : elles s'opposèrent à toute activité ne concernant pas directement le quotidien des prisonniers palestiniens, femmes ou hommes. Elles se chargèrent de l'entretien de leur quartier, de leur cuisine, firent des vêtements pour les prisonniers. En 1984, elles obtinrent, à force de grèves de la faim, de ne pas s'occuper des surveillantes ou des droits communs, toutes israéliennes<sup>30</sup>. En prenant en main la cuisine, elles gagnaient du contrôle sur leur vie en prison, circulaient et communiquaient entre elles. Elles requièrent aussi d'être séparées des prisonnières juives, qui avaient au départ toujours une chambre dans leur quartier, ou étaient utilisées par l'administration pénitentiaire pour les surveiller, les harceler ou bien créer des conflits. Elles furent progressivement séparées en des quartiers bien distincts, puis, à la fin des années 1980, furent en majorité incarcérées à part, dans la prison d'Asharon (Telmond) près de Netanya. Toutefois quelques détenues ont continué à être envoyées à Neve Tirtza (Ramleh), souvent par mesure répressive. Fin 2003, suite à de violents conflits entre les détenues palestiniennes et l'administration d'une part et les prisonnières de droit commun d'autre part, aucune Palestinienne ne se trouvait plus à Neve Tirtza. Certaines y sont ensuite retournées, et à présent, elles se partagent entre la prison d'Asharon et celle de Damoun dans le Nord d'Israël (montagne du Carmel).

27. La distinction entre prisonnier de guerre et prisonnier politique a varié depuis 1967. Je ne peux entrer ici dans ce débat mais me contenterai de distinguer ces deux appellations de celle de prisonnier de sécurité employée par l'administration pénitentiaire israélienne.

28. F. LANGER, *With my own eyes 1967-1973*, Londres, Ithaca Press, 1975, p. 49.

29. Les informations passaient par ceux qui sortaient et par le système des *cabsuleh*. Voir I. NASHIF, *Palestinian Political Prisoners...*, *op. cit.* Aujourd'hui des téléphones portables sont introduits en fraude dans les prisons, plutôt chez les hommes.

30. RAWDA B., entretien dans le documentaire *Women in Struggle*, *op. cit.*

## La mise en jeu des corps : corps meurtris et résistants

Les corps ont été rudement mis à l'épreuve au cours de la vie en prison dans les combats livrés depuis 1967 contre l'administration pénitentiaire mais l'expérience la plus dure est celle qui précède l'incarcération : l'interrogatoire, surtout jusqu'en 1999, date à laquelle une décision de la Cour suprême israélienne a limité, sans les empêcher complètement, les violences assimilées à de la torture, particulièrement à partir de 1987 et des directives de la Commission Landau<sup>31</sup>. Les récits des prisonnières comme les nombreux rapports établis par des ONG israéliennes, internationales ou palestiniennes font état de méthodes utilisant des sévices physiques et psychologiques destinés à obtenir les aveux des prisonniers et des prisonnières<sup>32</sup>. Si la Cour suprême n'a pas interdit clairement la torture, laissant ainsi la voie à la persistance de ces pratiques, les violences physiques sont devenues plus rares à partir de 1999, au profit de pressions psychologiques<sup>33</sup>. Les violences destinées à obtenir des confessions et des informations sur l'activité d'une femme arrêtée ou sur celle de tiers ont été d'autant plus constantes que tout le système judiciaire militaire repose sur les aveux, ceux des protagonistes eux-mêmes ou ceux d'autres personnes les concernant, et non sur l'établissement de preuves<sup>34</sup>.

Les partis, et d'abord le FPLP, ont dès les années 1980 fait circuler auprès de leurs membres un manuel détaillant les différentes techniques d'interrogatoire afin de permettre aux prisonniers d'y résister<sup>35</sup>. Mais les femmes ont dès le départ payé un prix très lourd quand les méthodes d'interrogatoire ont fait usage, outre les coups et diverses souffrances, de pressions d'ordre sexuel : menaces de viol, chantage sexuel, mises à nu devant des proches ou des prisonniers, et dans quelques cas rapportés des

31. Cette commission a conclu qu'il était légal d'utiliser des pressions psychologiques et physiques modérées sur toute personne suspecte d'« activités terroriste hostile ». Ceci s'appliquant à tout Palestinien nationaliste, puisque tous les groupes politiques palestiniens étaient, et sont toujours, légalement considérés comme des organisations terroristes. Voir sur ce point notamment K. CAVANAUGH, « The Israeli Military Court System in the WB and Gaza », *Journal of Conflict and Security Law*, 2007, Vol. 12, n° 2, p. 201-202 ; T. THORNHILL, *Making Women Talk. The Interrogation of Palestinian Women Detainees by the Israeli General Security Service*, Londres, Lawyers for Palestinian Human Rights, 1992 ; PCATI (Public Committee against Torture in Israel), *Moderate Physical Pressure. Interrogation Methods in Israel*, Jérusalem, 1990.

32. L'utilisation de méthodes de torture systématique a été dénoncée dans les années 1990 par des ONG palestiniennes, la Commission Internationale des Juristes, Amnesty International, l'organisation israélienne B'Tselem. Le Comité International de la Croix-Rouge, qui, tenu à la confidentialité, utilise très peu la dénonciation publique, l'a pourtant condamnée dans des communiqués de presse en juillet 1991 et mai 1992. Depuis, l'ONG israélienne PCATI, établie spécifiquement en 1990 pour lutter contre ces pratiques, n'a cessé de fournir des rapports sur ces violations des droits de l'homme.

33. Considérée au départ comme un succès par des ONG, dont PCATI, ayant porté plainte devant la Cour Suprême, la décision de 1999 a inclus deux clauses qui ont justifié le maintien partiel de pratiques assimilées à de la torture, celle de la « bombe à retardement » et de la « défense de nécessité ». Par ailleurs, elle a délégué l'évaluation de ces situations à l'interrogateur ou au soldat. Voir PCATI, *Flawed Defense. Torture and Ill-treatment in GSS Interrogations Following the Supreme Court Ruling*, 6 September 1999-6 September 2001, Jérusalem, 2001 ; *Violence Against Palestinian Women. Alternative Country Report to the UN Committee on Elimination of Discrimination against Women*, Jérusalem, 2005 ; *Back to a Routine of Torture (2001-2003)*, Jérusalem, 2003.

34. Voir L. HAJJAR, *Courting Conflict. The Israeli Military Court System in the West Bank and Gaza*, Berkeley, University of California Press, 2005.

35. Il s'agit d'un manuel non daté précisément, intitulé *Falsafat al Muwajahah Wara al Qudban* (La philosophie de la confrontation derrière les barreaux). Voir I. NASHIF, *Palestinian Political Prisoners*, op. cit.

viols effectués par l'intermédiaire de bâtons<sup>36</sup>. Ce fut le cas pour deux des premières prisonnières, Rasmiyyeh et Aïcha, quand il s'agissait de casser la résistance féminine qui s'implantait dans les territoires après 1967. L'existence de ces viols ponctuels, que l'on peut qualifier de stratégiques, c'est-à-dire à des fins politiques<sup>37</sup>, et la crainte que les femmes ne soient soumises à des sévices ou plus fréquemment à du harcèlement sexuel ont pendant un temps déconsidéré les prisonnières au sein de la société palestinienne. D'autres pratiques visant à les photographier dans des mises en scène sexuelles avec menaces de les diffuser auprès de leur entourage afin de les faire avouer ou d'en faire des collaboratrices (*isqat*) ont été établies au moment de la première Intifada<sup>38</sup>.

Pourtant, très tôt, les partis, et les femmes particulièrement, ont construit un argumentaire visant à contrer l'opprobre jeté sur la détention féminine et sur l'engagement des femmes. Il faut dire qu'une mémoire s'était élaborée sur l'utilisation de menaces sexuelles stratégiques. Elle faisait écho aux événements de la guerre de 1948 et aux quelques cas avérés de viols destinés à provoquer les départs des villages pour protéger les femmes<sup>39</sup>. De nombreux travaux ont ainsi souligné la formulation progressive d'un discours associant l'honneur féminin à la résistance et non plus à des questions sexuelles<sup>40</sup>. Il a peu à peu gagné. Si, tel que cela a été remarqué, particulièrement dans la bande de Gaza, les prisonnières sont toujours moins considérées que les hommes voire parfois rejetées<sup>41</sup>, cet argumentaire s'est progressivement infléchi au cours des années 1990. Les femmes sont à présent moins sujettes au discours du déshonneur et ont largement gagné en respectabilité. Theresa Thornhill a remarqué qu'au début de la première Intifada, les femmes révélaient peu les différentes formes de harcèlement sexuel dont elles avaient été victimes, lorsqu'en outre la plupart de leurs avocats étaient des hommes. Les années 1990 marquent un changement, même si tous les cas ne sont pas rapportés, les plus jeunes peinant toujours à les évoquer<sup>42</sup>. Aïcha O. a raconté son interrogatoire et son viol dans un ouvrage publié en 2004. Sa réception en fut remarquablement positive puisqu'il donna lieu à plusieurs

36. Les menaces et les violences sexuelles qui concernaient uniquement les femmes ont concerné au fil du temps parfois des hommes, et surtout des adolescents. Les mineurs sont en effet susceptibles d'être emprisonnés à partir de 12 ans et considérés comme adultes dès 16 ans par les dispositions militaires, en contradiction avec les lois internationales et le système juridique civil israélien. Ce qui est relaté dans de rares témoignages étant donné la difficulté encore plus grande qu'ont les hommes à parler d'un tel harcèlement sexuel.

37. Yannick Ripa a employé ce terme pour caractériser les viols perpétrés par les nationalistes à l'égard des femmes républicaines pendant la guerre civile espagnole. Voir Y. RIPA, « Armes d'hommes contre femmes désarmées : de la dimension sexuée de la violence dans la guerre civile espagnole », in C. DAUPHIN, A. FARGE *et alii* (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 131-145.

38. B'TSELEM, *Collaborators in the Occupied Territories: Human Rights Abuses and Violations*, Jérusalem, 1994.

39. S. LATTE ABDALLAH, *Femmes réfugiées palestiniennes*, Paris, PUF, 2006 ; B. MORRIS, *The Birth of the Palestinian Refugee Problem, 1947-1949*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

40. S. LATTE ABDALLAH, *Femmes réfugiées palestiniennes*, *op. cit.* Plus spécifiquement en lien avec l'emprisonnement, cf. notamment N. SHALHOUB-KEVORKIAN, « Fear of Sexual Harassment: Palestinian Adolescent Girls in the Intifada », in E. AUGUSTIN (ed.), *Palestinian Women: Identity and Experience*, Londres, Zed Books, 1993 ; S. SHARONI, « Homefront as Battlefield : Gender, Military Occupation and Violence Against women », in T. MAYER (ed.), *Women and the Israeli Occupation: The Politics of Change*, New York, Routledge, 1994.

41. Voir les rapports publiés par S. SARRAJ (du Community Mental Health Center de Gaza) et P. LARZILLIÈRE, *Être jeune en Palestine*, Paris, Balland, 2004, p. 44-45.

42. T. THORNHILL, *Making Women Talk ...*, *op. cit.*, p. 30.

rééditions et à plus d'une trentaine d'articles de presse. Il illustre la manière dont la violence sexuelle à l'égard des femmes a été reformulée au sein de la société palestinienne<sup>43</sup>. Rasmiiyyeh O. avait déjà témoigné dans un article publié en 1981<sup>44</sup>.

La mise en récit par les femmes les plus politisées de la violence subie a pour fonction de répondre d'une part au discrédit social éventuel et d'autre part à une forme de victimisation. Les violences sur les corps sont rapportées par les protagonistes comme étant adressées surtout aux femmes les plus fortes. Pour les autres, les pressions psychologiques suffisent. Contrairement aux hommes, plus pudiques, surtout vis-à-vis d'une femme, sur la violence infligée lors des interrogatoires vécue comme une atteinte à la dignité, elles l'évoquaient en effet en détail. Puisque c'est leur corps qui avait d'abord été visé par les pratiques des interrogateurs, et ce parce qu'il constituait un enjeu singulier au sein de leur société, elles le mettaient en jeu dans leurs récits comme marque de leur résistance et de leur engagement, transfigurant ainsi les souffrances en leur donnant un sens militant et, au-delà, historique, qui affranchit du discours humiliant de victime. D'autres protagonistes, appartenant souvent aux jeunes générations moins armées psychologiquement et idéologiquement, racontent au contraire peu des événements qui les ont profondément brisées. Dans les narrations des premières, ce n'est pas seulement un corps féminin qui passe au second plan (comme dans le slogan nationaliste ancien *al ard qabl al 'ard*, la terre avant l'honneur) vis-à-vis de l'engagement, mais c'est ce corps meurtri qui symbolise et prouve la respectabilité et la loyauté, celles d'être militante et de n'avoir pas trahi en livrant des informations lors des interrogatoires :

J'ai été arrêtée en 1979, j'avais 15 ans et demi, *raconte Halam, 45 ans*. J'étais très active, et ils voulaient que je donne des noms de l'organisation (*tanzim*). Je ne l'ai pas fait, et ils m'ont cassé le nez contre un mur. J'ai dû faire plusieurs opérations pour arranger cela, et ce n'est pas terminé. Ils m'ont aussi cassé les dents, mais quand je me regarde dans le miroir, ça c'est mon honneur (*sharafi*), je n'ai rien dit et j'ai fait avancer la cause du peuple. C'est comme les étoiles d'un Général<sup>45</sup>.

Cette mise en jeu du corps dans le militantisme, liée à l'épisode de l'interrogatoire et plus largement de la prison, excède le moment carcéral. Pour certaines, elle a forgé des personnalités présentées comme affranchies de souffrances corporelles dont elles tirent leur force. Elles se disent parfois plus résistantes que les hommes. Cette mise en récit héroïque de soi n'empêche pas les blessures personnelles mais elle leur donne un sens. Halam me disait ne jamais dormir sur un matelas et ne le faire qu' à même le sol<sup>46</sup>. Rawda relatait comment, en dépit du diagnostic de cancer du sein qu'elle venait d'apprendre, elle avait passé sa journée à se déplacer pour aller assister au procès d'un de ses fils et rendre visite à l'autre déjà incarcéré, avant même de se rendre à l'hôpital<sup>47</sup>.

Dans les récits des interrogatoires, l'utilisation des liens affectifs et familiaux pour exercer un chantage psychologique est une constante. Ils ont été instrumentalisés

43. A. ODEH, *Halam bil huriyyeh (Rêve de liberté)*, Ramallah, Muwatin, 2004 (rééd. 2007).

44. « Femmes prisonnières pour la Palestine », *art. cit.*, p. 91-101.

45. Entretien, Bethléem, 28 octobre 2008.

46. *Idem*.

47. Entretien, Jérusalem, 29 octobre 2008.

pour les faire parler. Aussi de nombreuses femmes furent-elles, surtout à partir de la seconde Intifada, arrêtées simplement parce que leurs proches étaient recherchés, afin de faire pression sur eux ou d'obtenir des informations sur l'endroit où ils se trouvaient. Rasmiiyeh a relaté avoir vu son fiancé torturé alors qu'il n'appartenait à aucune organisation. Son père et ses sœurs furent amenés au centre d'interrogatoire et battus devant elle. Il fut dit à son père que ses activités n'étaient pas militantes mais sexuelles. Son viol fut perpétré devant son fiancé et son père, et celui-ci fut par la suite incité verbalement à avoir des relations sexuelles avec elle<sup>48</sup>. Theresa Thornhill rapporte qu'en 1987, selon le témoignage de son avocat, les interrogateurs de Na'ila A. menacèrent de faire venir son mari, sa mère et ses frères au centre d'interrogatoire de la Moscobiyya, de la violer devant eux et également de violer sa mère<sup>49</sup>. Il ne s'agit pas ici de revenir sur les diverses techniques destinées à faire avouer les personnes arrêtées, d'une grande violence particulièrement jusqu'en 1999, qui ont été documentées par les avocats et les ONG internationales, israéliennes et palestiniennes, mais de comprendre la manière dont se sont construites les subjectivités et les biographies militantes en lien avec les phases successives de l'incarcération.

Dans les narrations des ex-détenues politisées, ces pressions sur les liens familiaux sont celles qui sont remémorées avec le plus de douleur. Elles expriment surtout leur crainte pour leur père, la volonté de le protéger, ou celle de protéger plus largement les membres de leur famille ou les prisonniers convoqués lors de leurs interrogatoires.

### **Les liens affectifs et les marques de l'incarcération : la prison incorporée**

L'expérience carcérale a laissé des traces durables sur les trajectoires féminines. Elle a conditionné, plus encore que pour les hommes, leurs liens affectifs. Les hommes épousent souvent après de longues peines des femmes éloignées de l'univers carcéral, plus jeunes et pouvant leur donner des enfants. Parmi les protagonistes que j'ai interviewées ou dans les parcours biographiques écrits, les ex-détenues sont soit restées célibataires, soit sont divorcées, ou bien ont épousé un prisonnier, fondant des familles de prisonniers.

Si la prison agit sur les corps, elle est en retour incorporée et demeure sans limite, comme le dit Aïcha :

Tu ne peux pas faire sortir la prison de toi, car elle est à l'intérieur de toi. Ta vie en prison impose ton comportement dans le monde extérieur. En un mot tu n'as pas quitté la prison, tu la portes en toi<sup>50</sup>.

Bien qu'elle présente la prison comme ce qui lui a le plus permis de se sentir libre et respectée, le viol qu'elle y a subi a compromis sa vie personnelle et a précipité son divorce. La séparation d'avec son mari, assigné à résidence en Cisjordanie, ne résulta pas seulement de son éloignement forcé en Jordanie après sa libération en 1979 :

À un niveau personnel j'ai payé cher non seulement parce que j'ai été en prison mais aussi à l'extérieur. [...]. Ma relation avec mon mari n'était ni très

48. Voir « Femmes prisonnières pour la Palestine », *art. cit.*, p. 96.

49. T. THORNHILL, *Making Women Talk ...*, *op. cit.*, p. 35

50. Aïcha, *Women in Struggle*, film documentaire.

saine ni paisible, désolée pour ce sujet : c'est la première fois que j'en parle. Tout ce que j'ai souffert sous la torture a fait de moi une femme qui n'est pas tout à fait normale. La chose la plus importante que j'ai sentie quand j'ai été exilée a été que je me libérais d'un homme car j'étais incapable d'être normale avec lui en raison de l'interrogatoire. Ce qui s'est passé durant l'interrogatoire est entré dans ma nature humaine, dans la construction chimique de mon corps. Cela m'a empêché d'être mère, je voulais à tout prix être mère<sup>51</sup>.

D'autres comme Myriam, incarcérée plusieurs fois dans les années 1980, sont restées célibataires car l'engagement et le moment carcéral ont envahi une vie personnelle difficile à vivre et à assumer matériellement et psychologiquement quand l'ensemble de la famille a été marquée par le système carcéral israélien et l'occupation. Beaucoup d'anciennes détenues viennent ainsi de familles engagées, où le père, les frères sont morts ou furent emprisonnés, leur laissant la responsabilité de la famille.

Je n'ai pas pensé une seconde à me marier. Nous avons deux *shahid*-s dans la famille. Mon père a été emprisonné, je me souviens quand j'avais huit ans, j'allais lui rendre visite à la prison de Ramallah<sup>52</sup>, et je pleurais. Puis il a été exilé en Jordanie, et il est mort au Liban. Nous sommes restés avec notre mère, puis elle s'est remariée, elle ne vivait pas loin mais nous sommes restés seuls, j'avais 15 ans, j'étais l'aînée, je me suis occupée de mon frère et de mes sœurs. Pour moi, mon père était très important, capital, et à partir de là j'ai décidé d'oublier l'idée du mariage. Et puis en 1989, mon frère de 25 ans a été tué ici, il venait de se marier et sa femme était enceinte<sup>53</sup>.

Les femmes qui se sont mariées ont épousé d'ex-détenus, des militants, l'empreinte de la prison se perpétuant dans les liens conjugaux et les sentiments. Rawda fut condamnée à perpétuité pour avoir préparé une bombe qui a explosé au moment de sa confection. Elle fit huit ans de prison entre 1977 et 1985 avant d'être élargie lors d'un échange de prisonniers en 1985<sup>54</sup>. Elle a relaté comment, lorsqu'elle était en détention, les familles de prisonniers étaient encore ostracisées par la société, les parents proches se détournant même. Elle a senti que son fiancé avait peur, qu'il ne comprenait pas pourquoi elle avait fait cela. Il n'est pas venu lui rendre visite et elle a préféré rompre. Une fois sortie, alors qu'elle participait à des conférences, des réunions d'anciens détenus, elle y rencontrait souvent un homme qui avait été incarcéré entre 1969 et 1985. Elle ne pensait pas au mariage et surtout ne voulait pas lutter pour une affaire personnelle liée à une différence de religions (il est musulman et elle chrétienne) pas toujours facile à faire accepter socialement lorsqu'il y avait tant d'autres causes publiques, nationales, pour lesquelles se battre. Elle l'épousa pourtant. Dans le récit qu'elle fait de la demande de son futur époux, on voit l'importance de l'empreinte carcérale :

Un jour il m'a dit qu'il voulait me parler d'une affaire personnelle. Il m'a dit : 'nous les prisonniers, nous ne pouvons fonder une famille comme les autres

51. *Idem*.

52. Elle était située dans l'emplacement qui deviendra le siège de la Présidence sous Yasser Arafat, la Mouqata.

53. Entretien, Bethléem, 30 octobre 2008.

54. Peu avant, le FPLP-Commandement général d'Ahmad Jibril captura au Liban trois soldats israéliens qui furent libérés contre un millier de détenus palestiniens.

gens. Je ne peux pas me marier avec quelqu'un de normal (*'adieh*) et toi non plus tu ne pourras pas'<sup>55</sup>.

La fréquence des mariages entre anciens prisonniers est due à la formation de couples militants, parfois avant d'être arrêtés, et à la perception de former un groupe à part, bien que cette expérience soit largement partagée dans la société des territoires. Il faut souligner que les anciens détenus sont souvent plus sensibles au prix payé par les militantes. La prison participe à renforcer en eux le respect de ces femmes, et des femmes en général.

Le témoignage de Siham l'illustre. Siham, une Palestinienne de 1948, est membre d'une association de soutien aux détenus politiques palestiniens qui sont citoyens israéliens, *Ansar al-Sajin*. Elle a rencontré son époux au début des années 1990 alors qu'elle était journaliste à *Al Sabbar* et qu'elle enquêtait sur les prisonniers. À ce moment-là, les conditions de détention étaient bien meilleures qu'aujourd'hui et les visites possibles pour des personnes n'appartenant pas à la famille directe<sup>56</sup>. Grâce à des soutiens politiques, les prisonniers purent même organiser une fête de mariage familiale à l'intérieur de la prison, ce qui serait aujourd'hui impensable. Walid purge une peine depuis plus de 25 ans pour son appartenance au Front populaire de libération de la Palestine, et pour n'avoir pas dénoncé l'enlèvement d'un soldat dont il nie avoir eu connaissance. À l'instar de tous les Palestiniens de 48 - citoyens israéliens, il est soumis à un double statut qui alourdit considérablement le temps et la dureté de la prison : Israélien dehors ou virtuellement dehors, il est Palestinien en prison. En tant qu'ennemi de l'intérieur, il a été condamné lourdement, et comme citoyen israélien sans possibilité d'être libéré par échange. Pourtant il est traité dedans comme les Palestiniens de territoires et les détenus arabes, c'est-à-dire comme un prisonnier dit de sécurité, donc sans perspective d'aménagement de peine :

Une fois, Omar m'a dit que la prison apprend le respect des femmes. 90 % des visites des prisonniers sont faites par des femmes, des sœurs, des mères... donc la prison aide à les respecter. Les murs en prison sont pleins des photos des femmes de la famille. On ne trouve pas le même degré d'affection chez les hommes. Les femmes ont plus de compassion car elles ont plus de potentiel de sacrifice et de résistance, plus que les hommes. Et surtout celles qui ont de la famille en prison. Je connais une femme qui a 4 enfants, chacun se trouve dans une prison différente et elle partage son temps entre les visites à chacun<sup>57</sup>.

Si la célébration d'un mariage en prison en présence de la famille est un événement exceptionnel, les unions ou les rencontres lors de l'incarcération sont fréquentes, même si c'est peu le cas ici avec des visiteuses de prison puisque depuis 1996 les parloirs sont restreints aux proches au premier degré. Les couples se forment par l'intermédiaire de tiers, de réseaux familiaux ou militants, ou lors d'entrevues furtives dans les pénitenciers communs aux hommes et aux femmes, en vertu de ce qui est su de l'autre par les paroles et la réputation qui circulent de lieu en lieu par ceux qui sont transférés, entre dedans et dehors par les entrées, les parloirs, les sorties. Samia, divorcée, s'est officieusement fiancée en prison avec une figure de la détention, Samir Q., un Libanais relâché en 2008 à l'occasion d'un échange avec le Hezbollah

55. RAWDA B., *Women in struggle*, film cité.

56. Les parents, les enfants, les frères et sœurs.

57. Entretien, Kfar Saba, 7 mai 2009.

après plus de vingt ans d'emprisonnement. L'histoire d'amour d'Etaf, une héroïne de la résistance, engagée au Parti communiste puis au Djihad islamique, avec son mari écrivain, un ex-détenu qui appartient au même parti, est célèbre. Etaf fit deux ans de prison puis quelques années comme détenue administrative. Elle fut libérée en 2008. Elle s'était une première fois fiancée en détention, puis une connaissance commune, sans doute un militant, échangeant des lettres avec chacun, les mit en relation, parlant de l'un à l'autre. Son futur époux l'avait entendue et vue une fois à la télévision mais couverte du *hijab* (voile recouvrant les cheveux) et du *niqab* (voile cachant le visage). Une fois tous deux dehors, ils se téléphonèrent, décidèrent de se rencontrer et se marièrent avant qu'Etaf ne soit de nouveau arrêtée.

### **Le durcissement du système carcéral après Oslo : fragmenter le corps collectif**

La transformation progressive de la population carcérale, masculine et particulièrement féminine, a modifié une expérience de la prison qui s'est massifiée et a été moins soutenue psychologiquement, politiquement et financièrement par le cadre partisan. Selon Ismaïl Nashif, dès la première Intifada, il existait différentes catégories de prisonnières et toutes n'étaient pas des femmes politiques : certaines, très jeunes ou bien très âgées, étaient peu engagées, et l'incarcération devint un stade intermédiaire pour les politiser. Il y eut ainsi plusieurs moments où des soldats furent poignardés, et le plus souvent par des femmes qui se lancèrent seules dans ces actes<sup>58</sup>. Dans les premières années de l'Intifada, près de 25 000 personnes par an furent arrêtées et en novembre 1989 la population carcérale atteignit le chiffre maximal de 13 000 détenus<sup>59</sup>. Entre décembre 1987 et le 1<sup>er</sup> septembre 1991, sur les 79 000 arrestations, quelque 3000 ont concerné des femmes. Plus de la moitié de ces prisonniers ont été arrêtés pour recueillir le maximum d'informations et rapidement élargis<sup>60</sup>. D'autres sont restés en détention administrative sans condamnation pendant des périodes assez longues.

Au moment des accords d'Oslo, la majeure partie des détenus a été libérée : avec l'accord du Caire de 1995, 5 000 sortent puis de l'ordre de 10 000 personnes ; seuls 350 restent derrière les barreaux. Toutefois les détentions administratives continuent dans l'ombre des accords, visant des partis ou des personnes qui sont suspectés de s'y opposer<sup>61</sup>. Ces élargissements touchent particulièrement les femmes puisqu'en 1997 plus une seule n'était emprisonnée. Toutefois les accords d'Oslo ont finalement impliqué un durcissement des conditions de détention, visible une fois leur échec devenu patent avec la seconde Intifada qui débute en 2000, et dans son sillage la reprise d'incarcérations massives. En 2004-2005, 115 femmes étaient à nouveau emprisonnées, dont 6 en détention administrative et 16 mineures<sup>62</sup>. La population carcérale féminine s'est transformée. D'une part, la présence de militantes du Hamas et du Djihad islamique a augmenté aux côtés de femmes appartenant au Fatah, au

58. I. NASHIF, *Palestinian Political Prisoners ...*, *op. cit.*, p. 93.

59. B'Tselem, Statistics, Fact Sheet 1999.

60. T. THORNHILL, *Making Women Talk ...*, *op. cit.*

61. T. PELLEG, *Itinéraire et combats d'une avocate israélienne*, Paris, L'Harmattan, 2006.

62. PCATI, *Violence Against Palestinian Women. Alternative Country Report to the UN Committee on Elimination of Discrimination against Women*, Jérusalem, juillet 2005.



FPLP et autres factions<sup>63</sup>. D'autre part, une proportion plus grande encore de femmes non politisées sont entrées en prison, suite à leur présence dans des manifestations, à des actes de résistance isolés ou à leurs liens familiaux avec des personnes recherchées ou interrogées. La pratique consistant à arrêter des mères, des sœurs ou des femmes d'hommes suspectés est en effet devenue courante, certaines étant alors placées en détention administrative. Des mineures ont aussi commencé à commettre des actes visant à se faire arrêter pour échapper à des problèmes sociaux ou familiaux, par exemple en passant un check-point munies d'un couteau. Lors de la seconde Intifada, Samira a été détenue pendant quatre ans. Elle travaillait alors dans des services ambulanciers accusés d'avoir caché une personne recherchée (*matloub*). Pour elle, le mouvement des prisonniers politiques s'est affaibli notamment parce que « ceux qui sont entrés en prison pendant cette Intifada ne sont pas comme les militants d'avant. Il y a beaucoup de gens bizarres »<sup>64</sup>. Si cette appréciation est personnelle, il reste que la population carcérale féminine s'est diversifiée, et celles qui n'appartiennent pas aux factions se trouvent dans un grand désarroi face au moment carcéral et à ses effets une fois sorties. Cette transformation du militantisme féminin et de la population des prisons est par ailleurs illustrée par le nombre de femmes qui accouchent maintenant en prison, ou sont incarcérées avec des enfants en bas âge<sup>65</sup>.

Depuis les accords d'Oslo, l'ensemble des prisons israéliennes se sont redéployées des Territoires occupés à l'intérieur de la ligne verte, sauf celle d'Ofer située en zone C<sup>66</sup>. Les femmes ont de plus longue date été incarcérées à l'intérieur de cette ligne, même si certaines étaient à Naplouse dans les années 1970 et 1980. Ce redéploiement a pour conséquence la limitation des visites puisque celles-ci nécessitent pour les proches l'obtention d'un permis pour pénétrer sur le territoire israélien, rarement accordé à ceux qui sont politisés et aux ex-détenus.

L'emprise croissante du système carcéral sur la population palestinienne depuis 1967 et l'existence de plus en plus fréquente de familles de prisonniers (familles militantes, mariages entre ex-détenus) contribuent à fragmenter les familles, pour lesquelles les visites sont devenues de véritables épreuves. Ce sont surtout les femmes qui effectuent les visites et de plus en plus fréquemment des enfants seuls, car les autres proches se voient refuser l'entrée. Le Comité International de la Croix-Rouge affrète des bus pour d'interminables voyages. La pratique des mises à nu pour des fouilles à corps en sus des détections électroniques renforce un parcours ardu et les sentiments d'humiliation et d'atteinte à la dignité. Par ailleurs, hormis les enfants de moins de 6 ans qui peuvent toucher, embrasser, exprimer physiquement leur affection pour leur mère (ou leur père), l'éloignement des corps est la règle des parloirs depuis les années 2000 et ceux-ci se déroulent à travers une vitre et par le

63. Selon une estimation donnée par la Croix-Rouge, parmi les quelque 7500 détenus dits de sécurité retenus par Israël en octobre 2009, 850 appartenaient au Hamas ou au Djihad islamique. Cette proportion a plutôt baissé depuis 2007. Avec la scission entre Hamas et Fatah, des militants de ces factions sont maintenant incarcérés dans les centres pénitentiaires de l'Autorité palestinienne.

64. Entretien, Ramallah, 6 novembre 2009.

65. Ils peuvent vivre auprès de leurs mères jusqu'à l'âge de 2 ans.

66. Les accords d'Oslo avaient en effet divisé la Cisjordanie et la bande de Gaza en trois zones différentes : les zones A où l'Autorité nationale palestinienne était souveraine, les zones B qui sont mixtes, et les zones C restées sous souveraineté israélienne. Le redéploiement de l'occupation et des check-points et les incursions de l'armée israélienne dans toute la Cisjordanie depuis les années 2000 ont largement remis en question ces zones de souveraineté palestinienne.

truchement d'un téléphone. Les familles originaires de la bande de Gaza sont collectivement interdites de visites depuis 2007 et la prise de pouvoir par le Hamas<sup>67</sup>. Pour elles, le gouvernement israélien a avancé l'idée, rejetée par les prisonniers, de virtualiser les rencontres avec des parloirs par visioconférences.

Outre les dispositifs qui malmènent violemment les liens affectifs, les témoignages recueillis décrivent l'affaiblissement actuel d'un mouvement des prisonniers politiques qui fit corps en permettant aux hommes et aux femmes de tenir psychologiquement et d'améliorer les conditions de vie derrière les barreaux. Les prisonniers ont certes réagi aux clivages partisans et ont mis en avant une identité spécifique de prisonnier à même de faire bloc face aux scissions<sup>68</sup>, mais les désaccords du mouvement national, et particulièrement la fracture Hamas - Fatah de 2007, ont infléchi les luttes menées en prison en divisant partiellement les détenus.

Cette scission a été savamment attisée par une administration pénitentiaire (*Israeli Prison Service*) qui a séparé de manière plus systématique encore les groupes. Les femmes appartenant au Hamas et au Djihad islamique sont dans l'ensemble réunies dans la prison d'Asharon quand celles des autres factions se retrouvent à Damoun. Mais ce sont aussi les nouvelles réglementations de l'*Israeli Prison Service*, appuyées sur la présence de l'Autorité palestinienne, qui ont au fil du temps mis à mal l'organisation et le vécu collectifs. Depuis les années 1970, de l'argent était déposé pour les prisonniers, le plus souvent par les partis ou les familles, sur un compte commun au nom d'un ou plusieurs responsables des factions, permettant d'acheter et de distribuer des denrées que les familles n'avaient plus le droit de fournir. Depuis 2003, l'Autorité palestinienne s'est chargée de payer la somme destinée à ces achats au magasin de la prison (*canteen*), de même qu'elle a versé un salaire à chaque détenu<sup>69</sup>. D'une part, ces versements n'ont pu se faire qu'individuellement, brisant l'organisation collective. D'autre part, l'*Israeli Prison Service*, soucieux de réduire le coût de la politique gouvernementale du tout carcéral, a considérablement amoindri la nourriture et les produits fournis, de même qu'il a institué un système d'amendes pour toute infraction au règlement interne, prélevées directement sur ces sommes. L'Autorité, ainsi que ses financeurs européens et internationaux, ont dès lors payé une large part des coûts de la détention. Depuis 2007, les prisonniers de Jérusalem, tout comme les Palestiniens de 1948 et les détenus arabes, ne peuvent plus recevoir cet argent de l'Autorité. Il est transmis aux familles qui le leur remettent, parfois avec du retard, pas toujours intégralement, ce qui a creusé les écarts de statut en prison. Les prisonniers de Jérusalem ou les Palestiniens de 1948 sont en outre sujets une fois libérés à une série de mesures répressives qui touchent aussi leurs familles comme l'interdiction ou la difficulté à être employés. Cette politique vise à différencier les statuts des prisonniers de sécurité palestiniens. En retour, la similitude récente de traitement entre Palestiniens de 1948 et Jérusalémites, qui sont distingués

67. En octobre 2008, 900 prisonniers de Gaza étaient ainsi coupés de leurs proches. Fact sheet, Addammer Prisoner Support and Human Rights Association, octobre 2008.

68. Ainsi le document des prisonniers de 2006 appelait à l'unité nationale. Voir P. LARZILLIÈRE, « Fermeture ou transformation des « possibles protestataires » ? L'évolution de l'engagement politique dans les Territoires palestiniens », in E. BENBASSA (dir.), *Israël/Palestine : état des lieux*, Paris, CNRS Éditions, à paraître, 2010.

69. De l'ordre de 1000 shekels pour les célibataires et de 1200 shekels pour les hommes mariés. Entretien avec Ashraf el-Ajami, ministre des Prisonniers de guerre et des ex-détenus, Ramallah, 26 avril 2009. Depuis, il a été remplacé par Issa Qarake.

des autres, participe de la politique d'annexion totale de la ville de Jérusalem. Les citoyens palestiniens d'Israël ont des conditions de détention similaires à celles des Palestiniens des territoires et des autres Arabes, et sont qualifiés de prisonniers de sécurité, à l'inverse des détenus juifs. Mais ces Palestiniens ne peuvent négocier leur échange dans le cadre d'accords politiques ou d'autres formes de transactions. Or, à présent, c'est de plus en plus fréquemment le cas pour les détenus résidents de Jérusalem qui forment ainsi une large part des plus anciens prisonniers<sup>70</sup>. Ces divisions statutaires tendent à s'inscrire dans l'organisation spatiale des prisons : en réunissant dans des quartiers distincts les Palestiniens de 1948 et ceux de Jérusalem d'un côté, et ceux des territoires de l'autre. Les prisonnières, moins nombreuses, sont parvenues jusqu'alors à s'opposer efficacement à cette séparation spatiale.

Le mouvement des prisonniers politiques s'étant affaibli, les récentes luttes n'ont pas été couronnées de succès comme par le passé. La grève de la faim de 2004 dura 18 jours, suivie par des hommes et des femmes dans l'ensemble des prisons, mais se solda par un retour en arrière : les prisonniers dits de sécurité ont en effet perdu la responsabilité de la préparation et de l'organisation de la cuisine au profit des droits communs, ce qui s'ajouta aux distinctions de statut et à l'individualisation de la *canteen*. La circulation de l'information et une part de l'organisation collective en prison s'en trouvèrent momentanément bouleversées. Dès lors, des droits communs israéliens ont été à nouveau présents dans l'ensemble des établissements :

Avant, raconte ainsi Samira, on s'occupait de la nourriture ensemble, aujourd'hui chacun est seul. Il y a celles qui reçoivent suffisamment d'argent, d'autres non, ou bien en retard. Comment est-ce que je peux manger devant elles<sup>71</sup> ?

Si d'autres formes de solidarité se sont installées, notamment à travers les ONG palestiniennes et israéliennes qui ont largement développé leurs actions sur l'incarcération depuis la première Intifada et surtout les accords d'Oslo, celles inhérentes au mouvement des prisonniers politiques et aux partis sont actuellement mises à mal. Les règles internes de l'administration pénitentiaire s'ingénient à instaurer une fragmentation statutaire et l'individualisation de la vie quotidienne en prison, un morcellement auquel l'Autorité palestinienne semble incapable de résister. Elle y contribue même en partie en prenant en charge une part du coût de la détention et en emprisonnant des militants du Hamas ou du Djihad dans ses propres centres de détention<sup>72</sup> et ce bien qu'elle tente toujours de se situer sur certains plans au-delà de la fracture partisane en payant par exemple indistinctement la *canteen*, le salaire, et le cas échéant les études des membres de toutes les factions<sup>73</sup>. Cette fragmentation développe plus encore chez les jeunes femmes détenues non partisans le sentiment d'incertitude liée à l'expérience carcérale<sup>74</sup>. Ce sentiment est avivé par la carcéralisation de la vie quotidienne dans les territoires occupés, due à la fréquence

70. Sur les 330 plus anciens détenus, c'est-à-dire purgeant de longues peines, le plus souvent depuis avant les Accords d'Oslo, 20 sont des Palestiniens de 1948 et 45 des Jérusalémites.

71. Ramallah, 6 novembre 2009.

72. Le Comité International de la Croix-Rouge estime à environ 2000 les personnes détenues dans les prisons palestiniennes, celles de l'Autorité en Cisjordanie ou du Hamas dans la bande de Gaza. Entretien avec un membre du CICR, Tel Aviv, 30 octobre 2009.

73. Entretien avec Achraf Ajami, ministre des Prisonniers de guerre et des ex-détenus, Ramallah, 26 avril 2009.

74. Une des caractéristiques majeures de la vie carcérale. Cf. P. COMBESSIE, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, 2004.

des emprisonnements, aux mesures répressives et à la série de redécoupages et de contrôles territoriaux qui segmentent l'espace depuis Oslo, et particulièrement depuis la seconde Intifada. Cette carcéralisation s'appuie sur le redéploiement des modalités de l'occupation (réinvestissement des villes palestiniennes en 2002, multiplication des check-points en Cisjordanie et des incursions, construction du mur de séparation depuis 2004). On peut se demander si la structuration des actions des avocats, des militants des droits de l'homme et des ONG, palestiniennes et israéliennes, séparément et parfois conjointement, et leurs activités de plaidoyer au niveau national et international pourraient influencer sensiblement sur les conditions de détention et sur la politique répressive israélienne, pour devenir une autre forme effective d'engagement<sup>75</sup>.

---

75. Cette question des transformations du militantisme est en débat. Concernant plus spécifiquement les mouvements féminins, Islah Jad a défendu l'idée que leur ONGisation a participé de leur dépolitisation. Toutefois, dans le contexte jordanien, j'ai pu constater la manière dont ce processus permettait pour certains de redéfinir une action politique féminine indépendante en dehors des cadres partisans et nationaux en élargissant au contraire leur sphère d'action. Voir I. JAD, « The NGO-isation of Arab Women's Movements », *Al-Raida*, vol. XX, n° 100, hiver 2003, <http://home.birzeit.edu/wsi> ; S. LATTE ABDALLAH, « Vers un féminisme politique hors-frontières au Proche-Orient. Regard sur les mobilisations en Jordanie (années 1950-années 2000) », *Vingtième siècle*, n° 103, juillet-septembre 2009, p. 177-195.